

**A Monsieur le Bâtonnier Djibril
KOUYATE**
Ordre des Avocats de Guinée

ET

**A Maître Mamadou Ismaïla
KONATE**
Avocat au barreau du Mali et de
Paris

Par voie électronique

Libreville, le 15 août 2022

Objet : Lettre publique suite à l'arrêté de l'Ordre des Avocats de Guinée portant interdiction de postuler et de plaider contre Maître Mamadou Ismaïla KONATE

La CIB marque sa très vive préoccupation en prenant connaissance de la décision d'interdiction de postulation et de plaider prise à l'encontre de notre confrère Maître Mamadou Ismaïla KONATE alors qu'il assure aux côtés d'autres confrères, la défense de Monsieur FOFANA, ancien Premier Ministre de la République de Guinée.

La CIB demande au barreau de Guinée de renoncer à toute mesure de nature à faire obstacle à l'exercice de la défense, et dans l'hypothèse où des griefs seraient élevés à l'encontre de Me KONATE, invite le bâtonnier KOUYATE à saisir le bâtonnier du Mali, Maître Mustapha CISSÉ.

La CIB souhaite que des mesures d'apaisement interviennent au plus vite et rappelle qu'elle est à la disposition des parties concernées pour rechercher avec elle une solution de médiation comme elle s'est proposée de le faire.

Bâtonnier Lubin NTOUTOUME
Président de la CIB

Bâtonnier Elie ELKAÏM
ancien Président de la CIB